

Code d'UC
3111-000Classification
des
employeurs**Instruments aratoires**

Statut

Obligatoire aux termes de l'annexe 1

Portée

Les activités commerciales consistent en la fabrication de matériel agricole, notamment des tracteurs, des accessoires et des pièces, agricoles.

Cette catégorie comprend aussi la production des produits suivants :

- les instruments agricoles (sauf les outils manuels);
- le matériel de grange;
- les moissonneuses-batteuses et cultivateurs;
- les convoyeurs et systèmes de convoyage agricoles, et leurs pièces;
- la machinerie et le matériel de fermes laitières;
- les élévateurs de fermes;
- les accessoires de chargement pour tracteurs agricoles;
- les épandeurs d'engrais;
- les tracteurs à gazon et à jardin;
- la machinerie et le matériel de traitement des grains;
- les herses, andaineuses et charrues;
- la machinerie de récolte et ses accessoires;
- la machinerie de fenaison;
- les rouleaux agricoles;
- le matériel de manutention agricole;
- la machinerie et le matériel de fermes avicoles;
- les semoirs à grains (sauf les instruments manuels);
- les semoirs agricoles, sans localisateur d'engrais;
- les désileuses;
- les rouleaux cultitasseurs agricoles;
- les pulvérisateurs et poudreuses agricoles;
- les dépierreuses;
- la machinerie de battage et ses accessoires;
- la machinerie de récolte du tabac;
- les remorques agricoles;
- les désherbeuses, moissonneuses-andaineuses et vanneuses.

L'entretien ou la réparation de machines et de matériel industriels *mobiles* relevant de cette UC sont considérés comme liés aux activités de fabrication.

Les activités ponctuelles d'entretien ou de réparation sont incluses dans les activités auxiliaires et ne sont pas classifiées séparément.

Code d'UC

3111-000**Classification
des
employeurs****Instruments aratoires**

Sont exclus les contrats en vue d'entretenir ou de réparer des machines et du matériel industriels fixes dont la fabrication relève de cette UC, qui sont classifiés dans le document [I-933-08](#) ~~G-707-05~~, *Contrats d'entretien/réparation de machines industrielles*.

Remarque

Les activités sur place de montage, de levage, d'installation, de démontage, d'enlèvement ou de réinstallation de matériel et de machinerie fixes de grandes dimensions dont la fabrication relève de cette UC sont classifiées séparément, conformément au document G-737-01, *Installation et montage de gros équipement fixe*.

Par *mobile*, on entend ce qui nécessite de la mobilité (par autopropulsion ou transport) pour fonctionner. Par *fixe*, on entend ce qui est fixé en permanence ou monté en place.

Renvoi

D-379-02, *Outils et instruments*

D-406-01, *Fabrication d'ascenseurs, d'escaliers mécaniques et de pièces*

D-406-02, *Installation, entretien et réparation ascenseurs/escaliers mécaniques*

D-411-01, *Machines industrielles*

D-419-01, *Assemblage de véhicules automobiles*

~~G-707-05, Contrats d'entretien/réparation de machines industrielles~~

G-737-01, *Installation et montage de gros équipement fixe*

[I-933-08](#) ~~G-707-05~~, *Contrats d'entretien/réparation de machines industrielles*